

Esch-sur-Alzette, le 20 février 2023

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 3 mars 2023 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Convention entre la Ville et Monsieur et Madame Ernad Muhovic-Eco

Convention par laquelle la Ville met à disposition de Monsieur et Madame Ernad Muhovic-Eco, qui l'acceptent, une partie de la parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section B de Lallange, sous le numéro cadastral 165/2657, au lieu-dit « rue du Cinquantenaire », d'une contenance d'environ 21ca. La partie de terrain est mise à disposition comme annexe au jardin de l'immeuble 35, rue du Cinquantenaire. La Ville autorise aux preneurs de garder la clôture existante.

La convention est conclue pour une durée indéterminée et sera révocable à tout moment.

Les preneurs payeront annuellement une redevance de 20 € (indexé).

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lucien Malano
Ingénieur-Directeur